



En ligne sur espace citoyen **OU** à déposer en mairie

DATE DE DÉPÔT :

INITIALES AGENT :

DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE FACULTATIVE

2025

PÉRIODES DE DÉPÔT :

☐ **CAMPAGNE AIDE DE RENTRÉE SCOLAIRE**

▶ du 04/06 au 02/07/2025

☐ **CAMPAGNE AIDE DE FIN D'ANNÉE**

▶ du 22/09 au 17/10/2025

LE DOSSIER DOIT ÊTRE COMPLET (voir dernière page)
TOUTE DEMANDE DÉPOSÉE APRÈS LA DATE LIMITE DE DÉPÔT NE SERA PAS INSTRUITE
Si vous êtes **éligibles à l'aide de rentrée scolaire,**
NE REDÉPOSEZ PAS DE DOSSIER vous aurez automatiquement l'aide de fin d'année.

DEMANDEUR	MADAME	MONSIEUR
	NOM, PRÉNOM	
SITUATION FAMILIALE		☐ CÉLIBATAIRE ☐ MARIÉ(E) / VIE MARITALE
SITUATION PROFESSIONNELLE		☐ VEUF(VE) ☐ DIVORCÉ(E) / SÉPARÉ(E)
ADRESSE		
N° DE PORTABLE  OBLIGATOIRE (POUR ENVOI SMS)		PORTABLE : / / / / FIXE : / / / /
ADRESSE MAIL @ (OBLIGATOIRE)		

ENFANTS À CHARGE	NOM et PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	CLASSE	NOM DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC EN SEPTEMBRE 2025

Je soussigné(e) certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements communiqués et j'accepte de recevoir des SMS du CCAS.

Date / /

SIGNATURE

PARTIE COMPLÉTÉE PAR LE CCAS



POUR BÉNÉFICIER DES AIDES DE RENTRÉE SCOLAIRE ET DE FIN D'ANNÉE
LE QUOTIENT FAMILIAL CCAS DOIT ÊTRE INFÉRIEUR OU ÉGAL À 600 €

CALCUL DU
QUOTIENT FAMILIAL CCAS

=

RESSOURCES MENSUELLES DU FOYER - CHARGES
NOMBRE DE PARTS CCAS

NOMBRE DE PARTS

Couple ou personne isolée = 2 parts	1 ou 2 parents et 1 enfant* = 2,5 parts
1 ou 2 parents et 2 enfants* = 3 parts	1 ou 2 parents et 3 enfants* = 4 parts
1 ou 2 parents et 4 enfants* = 4,5 parts	Au delà du 4e enfant, ajouter 0,5 part par enfant*
1 part pour un adulte supplémentaire au foyer	Famille monoparentale qui travaille = 1 part supplémentaire

TYPE D'INFORMATION	MONTANTS	OBSERVATIONS
RESSOURCES MENSUELLES		
<div><div>☐ SALAIRES</div><div>☐ PENSIONS INVALIDITÉ</div><div>☐ RETRAITES</div><div>☐ INDEMNITÉS JOURNALIÈRES</div><div>☐ ARE</div></div>		
<div><div>☐ ASS</div><div>☐ RSA</div><div>☐ AAH</div></div>		
PRESTATIONS FAMILIALES		
ALLOCATIONS LOGEMENT (APL, ALS)		
PENSION ALIMENTAIRE PERÇUE		
TOTAL RESSOURCES		
CHARGES MENSUELLES		
LOYER / CRÉDIT LOGEMENT TABLEAU D'AMORTISSEMENT POUR LES PROPRIÉTAIRES*		
PENSION ALIMENTAIRE VERSÉE		
TOTAL CHARGES		
RESSOURCES - CHARGES		
NOMBRE DE PARTS		
QUOTIENT FAMILIAL CCAS		

* Pour les personnes propriétaires déduction d'un loyer forfaitaire en fonction de la taille du logement :
STUDIO : 200 €, F2 : 300 €, F3 : 400 €, F4 : 500 €, F5 : 600 €.

PARTIE COMPLÉTÉE PAR LE CCAS



INFORMATIONS SYNTHÉTIQUES

PERSONNES CONCERNÉES	MONTANT DE L'AIDE	
AIDE DE RENTRÉE SCOLAIRE (ARS)		
ARS NOMBRE DE COLLÉGIEN(S)		x 60 €
ARS NOMBRE DE LYCÉEN(S)		x 100 €
MONTANT DE L'AIDE DE RENTRÉE SCOLAIRE		
AIDE DE FIN D'ANNÉE (AFA)		
AFA NOMBRE D'ADULTE(S) :		x 60 € (PAS D'ENFANT) x 100 € (ENFANTS À CHARGE OU COUPLE SANS ENFANT)
AFA NOMBRE D'ENFANT(S) À CHARGE :		x 40 €
MONTANT DE L'AIDE DE FIN D'ANNÉE		
REFUS / MOTIF		
<div><div>☐ HORS BARÈME</div><div>☐ HORS CRITÈRE :</div><div>☐ INCOMPLET Appels pour compléments : Mail pour compléments :</div><div>☐ SANS SUITE Appels pour compléments : Mail pour compléments :</div><div>☐ HORS DÉLAI</div></div>		

Traitement informatique des données

Les données personnelles recueillies dans le cadre de ce formulaire sont nécessaires à la gestion des dossiers d'Aides de Fin d'Année et de Rentrée Scolaire. Elles sont traitées uniquement et ce, dans un cadre strictement confidentiel, par le CCAS de la ville d'Orly. Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au règlement général sur la protection des données (RGPD) notamment ses articles 6 et 7, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou effacement des informations la concernant, en faisant la demande à : ccas@mairie-orly.fr.

PIÈCES À FOURNIR (PHOTOCOPIES) OBLIGATOIREMENT AU MOMENT DU DÉPÔT :

- ☐ Pièce d'identité en cours de validité **OU** livret de famille
- ☐ Jugement de divorce en cas de séparation **si jamais fourni au CCAS** (page où figure le montant des pensions alimentaires)
- ☐ Dernier avis d'imposition
- ☐ 3 derniers justificatifs de ressources **pour tous les membres du foyer** (salaire, CAF, pension alimentaire, France Travail, indemnités journalières, ...)
- ☐ Dernière quittance de loyer **OU** tableau d'amortissement pour les propriétaires (taxe foncière si crédit remboursé : indiquer le nombre de pièces du logement)
- ☐ Pour les enfants à charge de 16 à 25 ans : carte d'étudiant **OU** justificatif de non-paiement de France Travail **OU** attestation de la Mission Locale

- ☐ Tout document attestant de la scolarité en **COLLÈGE OU LYCÉE PUBLICS 2025-2026**
À DEMANDER À L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE AU PLUS TÔT
(feuille d'inscription / passage en cycle supérieur noté dans le bulletin / certificat scolaire de l'année en cours si maintien dans le même établissement...)

COMMENT EST TRAITÉE VOTRE DEMANDE ? (À LIRE ATTENTIVEMENT)

1. APRÈS LE DÉPÔT DE VOTRE DOSSIER COMPLET, vous recevrez un SMS **OU** un courrier pour vous indiquer si votre demande est acceptée ou refusée

DANS LA SEMAINE QUI SUIT LE DÉPÔT, LE CCAS PEUT VOUS CONTACTER POUR DEMANDER DES PIÈCES COMPLÉMENTAIRES. SANS RÉPONSE DE VOTRE PART SOUS 15 JOURS, VOTRE DEMANDE SERA CONSIDÉRÉE COMME SANS SUITE

2. SI VOUS AVEZ LE DROIT À L'AIDE, vous recevrez une semaine avant la date de remise ci-dessous, un SMS vous notifiant votre heure de passage :



ATTENTION POUR RETIRER L'AIDE, IL FAUT UNE PIÈCE D'IDENTITÉ VALIDE

	AIDE DE RENTRÉE SCOLAIRE	AIDE DE FIN D'ANNÉE
DÉLIVRANCE DE L'AIDE	MERCREDI 17 SEPTEMBRE  SALONS DE LA MAIRIE	MERCREDI 10 DÉCEMBRE  SALONS DE LA MAIRIE

INFORMATIONS IMPORTANTES

1. DROIT AUX AIDES

- ✓ Vous devez être locataire/propriétaire à Orly depuis plus de 3 mois
- ✓ Pour bénéficier des aides de rentrée scolaire et de fin d'année **le quotient familial CCAS doit être inférieur ou égal à 600 €.**
- ✓ **RENTRÉE SCOLAIRE** Les enfants doivent être scolarisés dans un collège ou lycée public (pas de prise en charge pour le privé)
LES DEMANDES HORS DE CE CADRE NE SERONT PAS INSTRUITES

2. DÉPÔT ET ATTRIBUTION

- ✓ Le dépôt du dossier COMPLET donnera lieu à la remise d'un récépissé à conserver

POUR TOUTE QUESTION ☎ : 01 48 90 20 00 »

ccas@mairie-orly.fr